

RECRUTEMENT D'UN CHARGÉ DE PROJET EN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (H/F/X) - À TEMPS PLEIN - À TITRE CONTRACTUEL - NIVEAU B1 - POUR LA VILLE D'AUBANGE ET CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT



Conditions de recrutement

- Être belge ou ressortissant ou non de l'Union européenne. Les ressortissants hors de l'Union européenne, restent soumis à la réglementation relative à l'occupation des agents étrangers applicable en Région wallonne ;
- Jouir de ses droits civils et politiques ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Être âgé de 18 ans au moins ;
- La possession du permis de conduire B est un atout ;

-Sont considérés comme atouts, sans être des conditions exclusives d'accès à la fonction: toute formation technique liée à l'architecture, à la construction ou à l'aménagement du territoire ou encore une expérience en gestion ou suivi de projets, en suivi de marchés publics, en gestion de dossiers financés ou au sein d'un pouvoir public ;

-Être porteur d'un diplôme de bachelier ou d'un titre positionné au niveau 6 du cadre francophone des certifications dans un domaine pertinent pour la fonction, notamment la construction, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, l'environnement, l'énergie, l'architecture, la gestion de projets, l'administration ou la gestion ;

En cas de diplôme(s) étranger(s), fournir l'équivalence délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

-satisfaire à l'examen de recrutement prescrit consistant en une épreuve orale se présentant sous la forme d'un entretien approfondi mené par les membres de la commission.



Descriptif de fonction

Le chargé de projets coordonne et assure le suivi des projets communaux, qu'ils soient liés au développement urbain ou rural, à l'aménagement du territoire, aux espaces publics, au patrimoine immobilier ou à d'autres programmes et investissements communaux.

Il peut notamment être amené à assurer le suivi des projets menés dans le cadre du Développement Urbain (DU), du Plan communal de développement rural (PCDR) ainsi que des programmes et appels à projets auxquels la Ville participe. Lorsque la conception ou le suivi technique est confié à un architecte, un auteur de projet, un bureau d'études ou un autre prestataire externe, le chargé de projets en assure la coordination et le suivi pour le compte de la Ville.



Rôles et tâches

Coordonner et assurer le suivi des projets

- Participer à l'analyse des besoins et objectifs ainsi qu'à l'examen de la faisabilité des projets.
- Organiser et suivre les différentes étapes des projets et coordonner les intervenants,...

Assurer le suivi administratif et financier des projets

- Assurer le montage et le suivi administratif et financier des dossiers et veiller à leur cohérence avec les objectifs, le calendrier et le budget des projets.
- Identifier les possibilités de financement et assurer le suivi des démarches nécessaires, dans le respect des conditions et échéances applicables,...

Coordonner les études et la réalisation

- Participer à la définition des besoins à confier aux auteurs de projets, bureaux d'études et autres prestataires externes, en collaboration avec les services concernés et autorités compétentes,...

Contribuer au suivi des programmes et au développement territorial

- Contribuer au suivi et à la mise en œuvre des projets communaux relevant notamment du développement urbain, du PCDR, de l'aménagement des espaces publics ou du patrimoine immobilier,...



Savoir & savoir-faire

- La fonction requiert une maîtrise des principes de gestion de projets, des mécanismes de financement public et des principales procédures utiles au pilotage des projets, notamment en matière de marchés publics, d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de développement urbain et rural, d'environnement et de construction.
- Gérer plusieurs projets simultanément, organiser les priorités et assurer leur progression dans le respect des objectifs fixés.
- Analyser et synthétiser les informations administratives, financières et techniques nécessaires au suivi des projets,...



Savoir-être

- Organisation, méthode, rigueur et sens des priorités.
- Capacité d'analyse, esprit d'initiative et capacité d'adaptation.
- Sens de l'écoute et aptitude à la concertation,...



Conditions de travail

- Temps plein
- Barème B1 : min 18.026,82 € - max 25.011,57 € (montants annuels bruts pour un temps plein) à l'index du 1^{er} septembre 2026 : 2,2080
- Avantages : chèques-repas (8 €), 27 jours de congés, pécule de vacances et allocation de fin d'année, intervention dans les frais de transport, télétravail et horaires flexibles.



Dossier de candidature

- A adresser sous pli recommandé au Collège communal d'AUBANGE - 22, rue Haute à 6791 ATHUS
- A déposer contre accusé de réception au service du personnel de la Ville d'AUBANGE - 38, rue Haute à 6791 ATHUS
- A envoyer par mail au service du personnel de la Ville d'AUBANGE (un accusé de réception sera renvoyé) - job@aubange.be

Les documents à annexer à l'acte de candidature sont les suivants :

- lettre de motivation ;
- curriculum vitae ;
- copie du diplôme requis ou de l'équivalence ;
- extrait de casier judiciaire (modèle de base : 595) daté de moins de 3 mois ;
- copie du permis de séjour, le cas échéant ;
- document(s) d'aide à l'emploi, le cas échéant.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du service du personnel (063/38.09.58 ou 063/38.09.59 ou 063/43.03.22).

**Date limite de candidature :
le 18 novembre 2026 au plus tard**

Ville d'AUBANGE, le 22 octobre 2026

Par le Conseil,

**Le Directeur général,
(s) LESPAGNARD A.**

**Le Bourgmestre,
(s) KINARD F.**

